



GROUPE DE TRAVAIL MATERIEL COMPTE RENDU DE REUNION

Réunion du 4 décembre 2018

PARTICIPANTS		DESTINATAIRES
	SOCIETE	Participants + Membres du GT Matériel (Vrac + Condi)
L. Bas	GTC	
P. Jussaume	PZ	
Ch. Chartier abs	PZ	
M. Vigot	AZ FZ	
Y. Zedek abs	AZ FZ	
E. Soulas	AZ FZ	
P. Pouzin abs	BZ	
J. Drigont abs	BZ	
B. Cusset	BZ	
Th. Serré	ADG	
O. Aubertin	CFBP	

DATES DES PROCHAINES REUNIONS 2018 et 2019
(10 h 00 – 16 h au CFBP, sauf indication contraire dans l'ordre du jour)

9 JANVIER (EQUIPEMENTS)	5 FEVRIER (MATERIEL)	2 AVRIL (MATERIEL)	4 JUIN (MATERIEL)
3 SEPTEMBRE (MATERIEL)	22 OCTOBRE (MATERIEL)	3 DECEMBRE (MATERIEL)	

Prochaines réunions « externes MATERIEL »				
Date	Matin	PM	Objet	Participants
11/12	X	X	Réunion SCPAP	OA
12/12	X	X	CEN TC 286 WG8 Milan	OA
17/12	X		Réunion bureau AFIAP	OA
18/12	X	X	Réunion AG Cesame LNE Poitiers	OA
8-9/10	X	X	CEN TC 286 WG2 Bruxelles	OA
10/01	X	X	GT Mat restreint maj CTP	OA + 1 représentant par distributeur
14/01	X	X	Réunion AQUAP / APITI sur fiches AQUAP	OA
15-16/01	X	X	CEN TC 286 WG2 Bruxelles	OA
23/01	X	X	GT Mat restreint maj CTP	OA + 1 représentant par distributeur
29/01	X	X	Réunion SCPAP	OA
30/01	X	X	GT Mat restreint maj CTP	OA + 1 représentant par distributeur
31/01	X	X	CA + JT AFIAP	OA
4/02	X		Réunion CLAP T AFNOR	OA
6/02	X		Réunion E29E AFNOR	OA
26/02		X	GEA plénier	OA

Sujet n°1 : retour sur le CR de la précédente réunion et actions restant à réaliser	
Actions :	Le CR de la réunion du 12/09/18 est approuvé, avec quelques observations remises dans le document final.
Sujet n°2	<p>Fonctionnement GT MAT :</p> <p>a) Point sur maj liste de diffusion : Antargazfinagaz : Marianne Vigot – Yannick Zedek – Jean Michel Moinard – Arnaud Degen – Eric Soulas - Philippe Rousson – Stéphane Brelin – Olivier Magaud Butagaz : Philippe Pouzin – Jérôme Drigont – Laetitia Deltour – Martial Guivarch – Bruno Cusset Primagaz : Christophe Chartier - Patrick Jussaume</p> <p>b) Plan d'action matériel 2019 centré sur la mise à jour des CTPs vrac suivant le guide des guides, et la continuation du sujet sécurisation des bouteilles de gaz en vue d'une potentielle participation à une analyse de risque sur le sujet tout au long de la chaîne bouteille.</p> <p>c) Les CR de GT MAT 2018 et documents annexes seront rendus disponibles début 2019 via le site du CFB²P. Action CFBP</p>
Sujet n°3	<p>Synthèse avancement GTC : RAS (vacances du GTC, rappel de la situation à début juin 2018 ci-dessous).</p> <p>a) Essais préalables, préparation prochaine saison 4^{ème} et 5^{ème} décennale (années 1969 et 1979) : quelques difficultés restantes pour finaliser la récupération des réservoirs en atelier; de fait les essais mécaniques relatifs (traction, résilience) ne sont pas encore terminés. Un lot (a priori quantités faibles) ne respecterait pas les exigences de résilience. La sélection des réservoirs concernant les années 1970 et 1980 commence ; les envoyer en priorité chez Moine.</p> <p>b) Campagnes 4^{ème} et 5^{ème} décennales de 2018 : avancement effectif à 95%, enregistrés à 88% au 01/12. Taux de refus : 1,48%. Pour rappel les évaluations préalables pour les réservoirs 1968 et 1978 étaient plutôt bonnes, sans besoin « d'augmentation d'épaisseur ». Le taux d'échecs net (codes 5 et 6 : réservoir absent et enveloppe du réservoir inaccessible) est de 1,1% (objectif échecs nets fixé à l'I.S. : 1,5%). Environ 26000 réservoirs contrôlés. L'IS met en place une externalisation de l'envoi des courriers aux clients, ainsi qu'un rappel automatique par SMS. Au global, 3 superviseurs de ces activités se répartissent le territoire. La reprise des lots incriminés suite à la défaillance contrôleur ASAP (mesures d'épaisseurs) courant 2017 a été terminée au cours de l'été 2018.</p> <p>c) EA Campagne en cours : au 30/11, 1738 réservoirs contrôlés et validés. 345 (opérations de contrôles n'ont pas pu techniquement être réalisées (échecs techniques). Les principales causes sont les suivantes : - Env. 1/3 impossibilité d'ouvrir le 2^{ème} clapet sur les Double Clapet d'Emplissage de marque Céodeux, impactant les contrôles des réservoirs Antargaz-Finagaz (problème déjà rencontré il y a 10 ans lors des contrôles EA de l'époque) , - Env. ¼ impossibilité de démontage du Clapet de Décharge Liquide, - Env. 40% de causes diverses (accès camion, ...) De plus, plusieurs pannes des véhicules de pressurisation ont généré quelques semaines de non production.</p> <p>Un nouvel incident sur un clapet de décharge (L5 de 2014, donc changé lors d'une campagne de changement et de toute évidence alors trop serré ...).</p> <p>La campagne ne sera pas entièrement terminée au 31/12/18 (pour rappel campagne 2018: environ 2600 contrôles). La campagne 2019 pourrait être supérieure. Fin de campagne 2018 reculée à fin mars 2019.</p> <p>d) Accessoire de sécurité à remplacer: au 01/01/18 : il est demandé aux distributeurs de préciser le nombre de clapets NC, et les motifs de non remplacement déclarés. En vue de la révision des CTP, il sera préparé début 2019 du REX sur les 5 dernières années pouvant motiver l'administration de revenir aux 110%.</p>

Sujet n°4	Matériel vrac
	<p>Généralités / Infos / nouveautés : a) Fuites citernes GPLc été 2018 : pas de fuites - RAS</p>
Actions :	<p>Points particuliers en cours : Action CFBP (rappel pour prochaine maj des guides suivant l'arrêté du 20/11/2018): point a) la MA.PV/PR.04 sera à mettre à jour en S1 2019, suite à la publication du guide, annexes 4 et 6. Point b) MA.PV/ST.06 à mettre à jour (revêtements – épais dessous). Point c) MA.PV/ST.05 et MA.PV/CC.01 à mettre à jour (protection cathodique).</p>
Sujet n°5	Matériel bouteilles
	<p>Généralités / Infos / nouveautés (Points particuliers en cours):</p> <p>a) Sécurisation bouteilles de gaz en acier : La possibilité de préparation par le CFBP de potentiels éléments techniques pertinents pouvant nourrir, pour les bouteilles en acier, « une analyse de risque portant sur l'ensemble du cycle de vie de la bouteille, sans se limiter à la seule prise en compte du risque d'exposition au feu » a été validée par le CODI du CFBP.</p> <p>Le responsable matériel du CFBP reviendra vers chacun d'ici mi-janvier 2019 dans cet objectif technique. Action CFBP.</p>
Sujet n°6	Réglementation ESPT
	<p>Révision de la réglementation ESPT (Code de l'environnement) :</p> <p>a) Modifications des guides bouteilles :</p> <p>Toutes les modifications sur les guides bouteilles (GP02 et GP01, ST01, ST07 et PR03), sont validées en réunion, avec le courrier regroupant les demandes pour ces deux guides, et documents associés.</p> <p>Bon pour envoi au ministère (BSERR, MM. Pécoult et Lefort) cette fin de semaine en LRAR</p> <p>b) Schéma synthétique requalification bouteilles acier traditionnelles :</p> <p>Dans l'objectif de synthétiser les régimes de requalification (10 et 15 ans) des bouteilles traditionnelles acier fabriquées jusqu'alors, en conformité avec les deux guides mentionnés ci-dessus, il a été proposé un schéma synthétique avec le précédent CR de réunion. Le schéma relatif est rediscuté en réunion ; les précisions suivantes sont apportées:</p> <p>Certains lots de bouteilles antérieures à 1967 ont pu bénéficier dans le temps du régime quinquennale, faisant encore l'objet d'essais d'éclatement avec succès.</p> <p>Pour le contrôle périodique du robinet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles (non Pi) < 2003) : suivant CFBP (sans contrôle étanchéité interne) • Bouteilles Pi (hors P15Y) : suivant EN 14912 ou suivant CFBP (sans contrôle étanchéité interne). Volonté commune du GT Matériel de laisser à ce stade la rédaction du guide bouteille telle quelle (extraits ci-dessous explicite) bien que l'ADR ne référence que la EN 14912 • Bouteilles Pi (P15 Y) : suivant EN 14912 (et si valve, changement systématique ?) <p>En effet le guide GP01 (extraits ci-dessous) précise en :</p> <p>13. 2. NATURE ET EXECUTION DES OPERATIONS DE CONTROLE PERIODIQUE 13. 2. 1. Nature des opérations Le contrôle périodique des bouteilles GPL comprend : o la vérification de leur l'état extérieur : o une épreuve hydraulique : o la vérification des robinets ou valves et des accessoires utilisés pour le transport : Cette vérification est effectuée conformément aux exigences du chapitre 14 du présent guide professionnel.</p>

14. CONTROLE PERIODIQUE DES ACCESSOIRES

14. 1. ROBINETS ET VALVES

Les robinets et valves subissent systématiquement, à l'occasion de chaque remplissage de la bouteille, les contrôles prévus au chapitre 12 du présent guide professionnel. Sauf disposition particulière telle que prévue au § 13.2.5, ils sont démontés à l'occasion du contrôle périodique des bouteilles et subissent, avant remontage, les contrôles suivants :

14. 1. 1. Compatibilité

14. 1. 2. Examen visuel

14. 1. 3. Contrôles fonctionnels

La vérification des caractéristiques fonctionnelles (étanchéité, présence des limiteurs de débit, manoeuvrabilité du volant le cas échéant) est effectuée lors du premier remplissage de la bouteille qui suit le contrôle périodique ou la réparation, conformément aux exigences des § 12.2 à 12.4 du présent guide professionnel.

12. 3. CONTROLE DE L'ETANCHEITE

12. 3. 1. Bouteilles équipées d'un robinet à volant :

Le contrôle est effectué robinet ouvert et éventuellement équipé de son obturateur de sécurité. L'absence de fuite est vérifiée aux points suivants : filetage de connexion avec la bouteille, joint de tige du robinet.

12. 3. 2. Bouteilles équipées d'une valve automatique :

12. 3. 3. Critère de rejet :

Le dispositif utilisé pour les contrôles d'étanchéité doit permettre de détecter en vue de leur élimination les bouteilles présentant une fuite supérieure à 5 grammes par heure dans les conditions de contrôle si celui a lieu à une température au moins égale à 5°C. Si cette température peut être inférieure à 5°C, la sensibilité du dispositif doit être améliorée en conséquence.

Sujet n°7

Réglementation Vrac

a) Mise en œuvre arrêté du 20/11/2017: Nouveaux retours terrain : RAS

b) Guide des guides des plans d'inspection:

La dernière version du guide suite aux réunions de travail spécifiques de septembre, octobre et novembre (Administration, AQUAP et APITI dont CFBP et une représentante des distributeurs) sur les chapitres V et VI concernant les CTPs a été communiquée au BSERR pour ultimes observations en préalable à la SCPAP du 11/12/18.

Le chapitre V sur les CTPs n'a pas fait à date l'objet d'observations complémentaires de l'administration et des OHs ; et peut maintenant être considéré comme quasi définitif. Cela permet, sans attendre la validation définitive du guide des guides, de se lancer dans l'opération de la mise à jour de nos CTPs PV et MV GV.

La méthode de travail suivante est travaillée et agréée lors de ce GT Mat.

Trois GT restreints sont programmés sur janvier : les 10, 23 et 30/01 (10h00 – 16h30), avec pour objectifs, en commençant par le CTP Petit Vrac :

- 1 Solliciter la participation de l'administration début février à des GT restreints
- 2 Relecture préalable en commun du CTP actuel en parallèle du chapitre V du guide de guides :
 - o Détermination des points à faire évoluer conformément aux exigences du guide des guides, et de l'arrêté du 20/11/2017,
 - o Détermination des points à optimiser par rapport aux exigences actuelles,
 - o Synthèse du REX de chacun permettant de supporter et d'argumenter les points à optimiser.
- 3 Comme déjà rappelé dans les précédents CR de réunion GT Mat, il sera notamment nécessaire sur les points détaillés suivants de déterminer rapidement une position commune CFBP, et de la défendre ensuite vis-à-vis de l'administration et des OHs ; à travailler chacun donc (avant mise en commun) :
 - o Référentiel de compétences (IPs),
 - o Formation (IPs),
 - o REX,
 - o Périodicités IPS, régime de requalifs, durée de vie réservoirs PV,
 - o Identification des Pis génériques, notamment pour des réservoirs spécifiques « mono-marques »
- 4 Sur les différents points « critiques » (comme ci-dessus), pouvant nécessiter un arbitrage du COMTECH, avant de solliciter l'administration, une argumentation synthétique (qq slides simples), pour validation, sera préparée à l'issue de chaque GT restreint (prochain COMTECH le 22/01/19).
- 5 Le CTP MV GV sera relu en parallèle de ces travaux sur le CTP PV afin de vérifier l'applicabilité (ou non) au CTP MV GV des modifications envisagées, avant présentation à l'administration.

c) Autres équipements vrac (à destination des marchés industriels ou carburant):

Le CFBP remonte la question d'un des distributeurs pour savoir si le suivi technico, normatif et réglementaires des équipements suivants était dans le périmètre du GT Matériel :

- 1- Potelet de distribution de la Carburant Chariot
- 2- Appareils Distributeurs du GPL Carburant
- 3- Groupe Moto-Pompe pour la Carbu Chariot et le GPL-C
- 4- Vaporiseurs électriques
- 5- Vaporiseurs eau-chaude
- 6- Chaudières eau-chaude (pour les vaporiseurs)

Il est avancé qu'à date, sauf expertise déjà existante et expérimentée sur ces (ou un de ces) matériels, que le CFBP n'a ni vocation, ni les ressources pour s'occuper de près de ces matériels bien spécifiques, en petits nombres et propres aux activités des clients généralement professionnels.

Au niveau normatif, par exemple, le CFBP suit d'assez loin les travaux du CEN TC286 WG6 qui comprend de fait les matériels de distribution du GPL carburant, mais les techniciens de Tokheim par exemple sont bien plus au fait de ces équipements et de leurs évolutions, et de fait participent de près à ces travaux. Si un représentant des distributeurs était intéressé de participer aussi à ces travaux, il serait bien sur le bienvenu.

Il est proposé qu'à l'occasion des travaux 2019 de révisions réglementaires, (arrêté du 20/11/2018) relatives aux opérations de suivi en service PV et MG GV soit vérifié l'intérêt collectif (ou non) des distributeurs à intégrer par exemple les vapos dans le cadre des modalités de suivi en service avec plan d'inspection. Mais leur nombre assez faible et la diversité de leurs propriétaires / utilisateurs militeraient plus pour qu'ils continuent à être suivis sous le régime général.

Une question similaire avait été par ailleurs remontée au CFBP quant au régime de suivi en service des réservoirs marqués CE des chariots élévateurs → Régime général.

d) Observatoire du REX AFIAP (OBAP):

L'OBAP a prévu de communiquer en interne fin 2018 aux participants ayant remontés des chiffres pour le REX 2017 un document de synthèse sur le sujet.

En vue d'une journée AFIAP fin janvier 2019 (le 31/01/19 à la maison de la mécanique à Courbevoie), des premiers éléments analysés par l'OBAP et premiers enseignements feront l'objet d'un projet de communication publique. Une relecture de ce projet de communication est prévue par le CFBP.

De fait le CFBP fait partie des 2 plus gros contributeurs (avec les OHs pour les chiffres de requalification). A noter que les OHs remontent des actes de requalifications (mais ne savent pas distinguer si il y a 1, 2 ou 3 actes pour un seul réservoir), alors que le CFBP remonte le nombre total d'opération de requalification par réservoir, et le nombre de NC relatives).

Vis-à-vis des modalités de remontées pour les chiffres du REX 2018, il est indiqué que ces données seront à remonter fin T1 2019 à l'OBAP, suivant les modalités suivantes :

- Toutes les données relatives aux requalifications seront rassemblées au niveau du GTC en coordination avec chaque distributeur, suivant les définitions de données agréées.
- Toutes les données relatives aux inspections périodiques seront à remonter au responsable matériel du CFBP.

Un tableau type de remontée sera établi en janvier 2019 par le CFBP avec le GTC, suivant les dernières instructions de l'OBAP pour les chiffres REX 2018.

Sujet n°8	Réglementation Bouteilles (autres que déjà mentionnées en point n°6)
	f) Modifications ADR 2019 : RAS

Sujet n°9	Normalisation
	Prochaines réunions de travail au sein du CEN TC 286 : - 8 et 9 janvier 2019 à Bruxelles pour le WG 2 ; programme de travail : Review of progress prEN 13175 - Formal vote closes 10/01/2019 Review of progress prEN 14071:2015/prA1 – Formal vote closes 31/01/2019 Review of progress prEN 15202 dispatch to CCMC for Formal Vote by 28/02/2019

	<p>Review of prEN 13953 Soupapes de sûreté des bouteilles transportables et rechargeables pour gaz de pétrole liquéfiés (GPL), travail en cours notamment sur les exigences relatives à la pression d'ouverture</p> <p>Review of prEN13799 Jauges de niveau pour les réservoirs de gaz de pétrole liquéfié (GPL), travail en cours notamment sur la définition d'exigences d'interfaces avec la téléométrie</p> <p>Review of prEN 16119 Bouchons d'étanchéité mâle et femelle pour robinets de bouteilles et réservoirs</p> <p>Comme déjà rappelé précédemment par le CFBP la participation française des distributeurs ou fabricants (en dehors du CFBP) est quasi inexistante dans ces groupes de travail (à titre d'exemple de participation aux dernières réunions de ces groupes de travail: 1 seul français pour 4 allemands !).</p>

Prochaine réunion : le 5/02/2019 petite salle de réunion du CFBP : 10h00 – 16h00

Rappel GT restreints sur Janvier : les 10, 23 et 30/01/19 10h00 – 16h30 au CFBP en présentiel

O. Aubertin : jeudi 14 février 2019